

Interpellation 06-2026 Cohabitation multimodale et protection des piétons

La sécurité des piétons est en danger en raison de la circulation de certains cyclistes et des Vélos Lime

Madame la Syndique,
Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

Avec l'arrivée des vélos Lime et le nombre croissant de vélos et de trottinettes électriques, certains points semblent importants.

Selon les informations disponibles dans l'application Lime, il semble possible pour la commune de définir des zones géographiques dans lesquelles la vitesse des vélos est limitée, voire leur circulation restreinte. Ces zones ont été mises en place dans certaines zones piétonnes, notamment dans les bourgs ou au bord du lac dans les communes de Lausanne, Lutry et Pully. Par ailleurs, l'offre déployée à Pully prévoit actuellement quinze emplacements de stationnement, dont seuls quatre sont situés au nord de l'avenue de Lavaux.

Dans la mesure où cette prestation présente des coûts pour la Commune, il est important de s'assurer qu'elle réponde au mieux aux besoins des habitantes et habitants de Pully dans le cadre de la stratégie de mobilité multimodale de la commune de Pully. La sécurité des différents usagers de la route et des trottoirs devient problématique.

Les vélos Lime semblent être également utilisés par des mineurs alors que ce qui contrevient aux conditions d'utilisation de ces vélos.

De nombreux vélos vont à contre-sens sur les routes et les chemins, par ex. le chemin Davel, utilisent les trottoirs réservés pourtant aux piétons et circulent à vive allure sur des tronçons réservés aux piétons, comme le quai de la gare !

La cour d'école du collège Principal est déjà presque inexistante et inadéquate. Cependant, des parents n'hésitent pas à traverser le passage « cour d'école » en vélos électriques mettant en danger les autres enfants.

Avant qu'un accident grave ou mortel n'arrive, une campagne de sensibilisation sur le respect du code de la route par les cyclistes circulant sur le territoire communal est nécessaire.

Les questions à la Municipalité sont les suivantes :

- La Municipalité envisage-t-elle d'étendre le nombre d'emplacements de stationnement, en particulier dans les quartiers situés au nord de l'avenue de Lavaux, afin d'améliorer l'accessibilité du service ?
- Quelles sont les conséquences financières du remplacement de PubliBike par Lime pour la Commune de Pully et combien coûte le service Lime pour la Commune de Pully ?
- Est-ce que la Municipalité envisage de contrôler l'âge des usagers des vélos électriques, des vélos Lime en particulier ?
- La Municipalité envisage-t-elle de modifier la signalisation de la circulation routière si celle-ci n'est pas suffisamment claire ?
- Est-ce que la Municipalité entend protéger également les piétons dans sa politique de mobilité ?
- Est-ce que la police communale réprime également les cyclistes violant les règles de circulation routière ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera à cette interpellation ainsi que le Conseil communal pour son attention.

Pully, le 10 septembre 2026

Maxime Zysset

Conseiller communal

Karine Hirsch-Lorenz Blarer

Conseillère communale